

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2016

Convocation du : 01/10/2016

PRESENTS : D. Gasc, C. Babot, I. Caubet, T. Chebelin, JP Combret, B. Gelis, C. Moratona, F. Moure, D. Ralière, V. Sarthou, F. Vennel

ABSENTS/EXCUSES : N. Sans (Procuration à D. Ralière), P. Deliège (Procuration à C. Babot), B. Lagarde (procuration à C. Moratona)

Ordre du jour :

- Autorisation au Maire pour signer la convention proposée par AXE SUD pour le service restauration scolaire.
- Modification des statuts de la C.C.R.C.S.A
- Avancement de grade d'adjoint technique 2^e classe à adjoint technique 1^{re} classe.
- Indemnité de conseil allouée au percepteur.
- Tarif adhésion annuelle à la bibliothèque.
- Décisions modificatives budgétaires.
- Choix du bureau d'étude pour la modification du PLU
- Questions diverses :
 - Présentation du rapport d'activité du SIECT.
 - Changement du photocopieur secrétariat.

Monsieur le Maire souhaiterait rajouter une modification budgétaire sur le chapitre Fêtes et cérémonies pour le repas des aînés. Demande acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 07/07/2016

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Autorisation au Maire pour signer la convention proposée par AXE SUD pour le service restauration scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle que la CCRCSA nous avait invités à dénoncer le contrat actuel avec Ansamble à date effective au 1er octobre 2016 pour la livraison des repas à la cantine en faveur d'un nouveau contrat avec Axe Sud, EPCI qui fusionne également avec le Muretain, dont la cuisine centrale s'est avérée de très bonne qualité. Laquelle a reçu il y a 3 ans le label de meilleure cuisine centrale de France.

Monsieur le Maire n'avait pas souhaité donné suite dans la mesure où nous n'avions pas assez d'éléments pour analyser et décider.

Axe Sud a délibéré favorablement sur la convention correspondante sur le sujet le 13 septembre.

Le prix du repas est de 2,75 € TTC contre un prix pour Ansamble de 2,85 € TTC avec un repas bio une fois tous les trimestres.

Axe Sud a été compréhensif sur notre position, les autres communes de la CCR ayant dénoncé au 30 août 2016 pour le 1er octobre. Ansamble a été souple pour les délais de préavis en maintenant à 2,85 € avec repas bio ou 2,75 sans repas bio. Il maintiendra son tarif pendant 2 mois et peut-être jusqu'en avril 2017, date de la fin du contrat avec Ansamble.

Deux arguments sont à retenir : la qualité et la notion d'attribution de compensation. Lorsque nous fusionnerons avec l'EPCI, des transferts de biens, de charges et de ressources se feront.

Si nous signons avec Axe sud, l'attribution de compensation reposant sur le différentiel du prix du repas, à notre avantage, sera figée.

Tout au long de l'année scolaire, les tarifs ne changeront pas et le fonctionnement ne changera pas jusqu'à la rentrée 2017. Après ce délai, c'est l'EPCI du Muretain qui aura la main pour le choix de la cuisine centrale qui livrera les repas.

Si nous restions avec Ansamble, les repas livrés aux animateurs de l'ALAE (CCRCSA) au nombre de 11 et qui sont pris en charge par la CCR devront être réglés à Ansamble par convention avec la commune.

C. Babot : on ne perd pas de compensation avec Ansamble à 2,75 €

D. Gasc : si ce n'est qu'en avril le contrat sera rompu.

T. Chebelin : Si on passe à 2,75 € d'un côté ou de l'autre, la perte d'attribution est moindre.

JP Combret : Sur la base de l'année scolaire 2016-2017. Plus on tarde, plus on perd. Il y a un risque au niveau du fonctionnement au mois d'avril au renouvellement du contrat. Autre risque c'est qu'on se voit affecté à la cuisine d'Eaunes. C'est un acte politique qui vise à diviser l'EPCI en deux territoires pour la livraison des repas entre Eaunes et Frouzins. Les parents d'élèves de Saint-Lys ont fait savoir qu'ils n'étaient pas du tout contents des repas livrés par Eaunes.

C. Babot : c'est donc bien un choix politique. Je n'apprécie pas que M Couchaux ait fait pression.

JP Combret : Faut-il juger sur les comportements de personnes ou le bien des élèves et es administrés ?

T. Chebelin : Rien ne permet de juger maintenant.

T. Chebelin : Est-ce que toutes les communes auront les mêmes tarifs ?

JP. Combret : Oui, avec calcul sur la base du quotient familial mais la compétence sera appliquée de la même façon dans toutes les communes. Il y aura donc un même tarif partout.

CM : Demande à voter à bulletin secret.

DG : il faut normalement le demander en début de séance.

Qui souhaite voter à bulletin secret ? 8 pour

Pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 6 ; Contre : 7 ; Abstention : 1

On reste avec Ansamble à condition qu'on baisse à 2,75 € le coût du repas (donc sans le repas bio).

➤ **Modification des statuts de la C.C.R.C.S.A**

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRe oblige à une mise en conformité des statuts pour le 31 décembre 2016 au plus tard. Des compétences passent d'optionnelles à obligatoires, d'autres retirées car n'ayant pas le caractère de « compétences ». La notion d'intérêt communautaire ne devant plus s'inscrire dans les statuts mais dans le règlement de l'EPCI, le cas échéant.

Il y a aussi le rajout de la compétence « Voirie » pour l'entretien de nos voiries communales, 1. Cette compétence nous échappera 2. La CCR n'a pas cette compétence mais met à disposition des communes l'épaveuse pour l'entretien des fossés. Or, cet entretien relève de

la compétence « Voirie ». Légalement ce n'est donc pas normal. N'ayant pas la compétence voirie, elle ne peut pas faire cet entretien.

D'autre part, la mise à disposition du matériel n'est pas une compétence. Pour régulariser la situation, il serait bon de régulariser la compétence « Voirie ». Ainsi le nouvel EPCI pourra soit poursuivre cet entretien, soit, s'il n'apporte pas ce service reverser une attribution de compensation à la commune qui se verrait dans l'obligation de reprendre cette prestation.

Sur les chemins de randonnée, l'argent qu'a dépensé la CCR doit faire l'objet d'une compensation aux communes. Compétence que l'EPCI futur n'a pas.

Concernant la modification des statuts de la CCRCA.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Avancement de grade d'adjoint technique 2^e classe à adjoint technique 1^{re} classe.**

Monsieur le Maire explique qu'un adjoint technique peut bénéficier d'un avancement de grade lorsque les conditions sont remplies. Le cas étant, il est nécessaire de délibérer pour la création d'un poste d'adjoint technique 1^{re} classe.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^e classe.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Indemnité de conseil allouée au percepteur.**

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Percepteur nous adresse sa demande d'indemnité de conseil. Le montant est de 476 €. Habituellement nous délibérons pour 50 % de cette indemnité.

C'est le secrétariat qui est en contact régulier avec lui et qui bénéficie de ses conseils, nous avons besoin de lui sur certains cas, nous aurons besoin aussi de ses services pour le transfert des compétences.

C. Babot : il perçoit déjà un salaire pour ce conseil.

Pour une indemnité à hauteur de 50 % des 476 € demandés.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Tarif adhésion annuelle à la bibliothèque.**

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque a été remise en service bénévolement. Elle est ouverte depuis le 10 septembre. Elle propose près de 4000 livres, dans différents domaines, issus de dons. Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont investis pour l'ouverture de cette bibliothèque.

Les personnes en charge de la bibliothèque ont souhaité formaliser l'adhésion, mais de façon symbolique, pour un montant de 5 € par et par famille.

Une régie est ouverte puisqu'il s'agit d'une bibliothèque municipale. Elle sera inclut dans la régie multi-services qui existe déjà.

Il s'agit de délibérer pour fixer le montant de l'adhésion à 5 € par famille.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Décisions modificatives budgétaires.**

Maintenance

La ligne porte tous les contrats avec différents prestataires pour l'entretien et le contrôle des équipements et bâtiments. On ne devrait pas avoir de surprises puisque les interventions de « réparations » ponctuelles sont sur une autre ligne.

Le seul contrat que l'on ne maîtrise pas, c'est celui de la photocopieuse lié au nombre de copies.

Or, à l'école, un différentiel de 295 € a été constaté par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait que certains livres qui devaient être réactualisés avec un cout à la charge de la commune n'ont pas été retenus par l'école qui n'a pas jugé bon d'y donner suite et préfère utiliser des photocopies.

Ce sont des facturations tous les 2 mois.

Ensuite, il y a un dépassement pour un entretien groupé de tous les extincteurs.

D. Ralière : Les contrats ont été changés avant le vote du budget mais le montant exact n'était pas connu.

Sur ce chapitre, il manque donc, en prévision des dépenses à venir 1200 € sur un budget de 4800 €.

T. Chebelin : On peut prélever ce montant sur l'article 70323 « redevances domaines publics » où il a eu une redevance exceptionnelle d'Orange pour un trop perçu.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fond du supplément familial.

Pour 210 € prélevé sur l'article 70323

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fonctionnement – Formation professionnelle.

Formation de 390 € pour l'utilisation de la nacelle. Budget de 200 €, amputée de 60 €. Une formation à l'invitation de la CCR pour un tarif groupe et à la demande d'un agent.

Il manque 250 € à prélever sur l'article 70323

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Formation des élus

Dans le cadre des indemnités des élus depuis le 1er janvier 2016, une cotisation DIF sur les indemnités de l'ordre de 1 % est ajoutée. Il faut augmenter les crédits de 300 € par le débit des indemnités. Donc c'est un équilibrage.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Emploi d'insertion

Pour la personne qui assure l'entretien des bâtiments communaux et qui remplaçait occasionnellement un agent en CCD qui est parti.

80 % pris en charge sur 20 h, et elle en fait 25.

Cette charge salariale doit être portée sur la ligne des emplois aidés et prélevés sur la ligne des contractuels. La recette (aide de l'Etat) est également portée à l'article dédié.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fête et cérémonies

Chaque année, nous avons le plaisir d'inviter les aînés au repas de fin d'année qui est réglé en janvier mais qu'il faut engager maintenant. Or, avec les prévisions de la cérémonie du 11 novembre (gerbe et Entente Saint-Lysienne) et le verre de l'amitié en faveur des nouveaux arrivants (14 octobre), le montant porté à l'article est insuffisant.

Le devis est de 1680 € sur la base 80 personnes.

Manque 1400 €, prélevé sur le solde du 70323 et le restant en dépenses imprévues.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Choix du bureau d'étude pour la modification du PLU**

Monsieur le Maire rappelle que la modification du PLU a été lancée. Qu'une consultation a été lancée pour l'aide d'un cabinet d'études.

Une seule réponse, Madame Frauciel qui a travaillé beaucoup de dossiers d'urbanisme dans le secteur (Rieumes, Léguevin, Fontenilles, etc.)

Un montant de 6000 € à été porté au budget investissement

L'offre du cabinet est de 3984 € TTC

Une quinzaine de dossiers sont à constituer avec des fournitures administratives à prévoir. Il faudrait prévoir d'augmenter cette ligne.

C. Babot : Il vaut mieux lui demander de faire les dossiers. Si on compte la main d'oeuvre, les fournitures, etc. ça va aussi nous coûter cher.

JP. Combret : il ne faut pas surcharger le secrétariat.

Surcout estimé à 700 € de fournitures pour la constitution.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Questions diverses :**

- **Changement du photocopieur secrétariat.**

Suite à la panne du photocopieur, une machine nous a été proposée en dépannage. Quasiment neuve (100 copies au compteur) elle nous est proposée à l'achat pour 4900 € HT pour un prix du neuf à 5600 HT. Il y a aussi la possibilité d'acheter une photocopieuse neuve pour 3950 € HT laquelle est moins rapide et ne plie pas, n'agrafe pas (fonction utile pour imprimer l'Echo).

Il faut étudier toutes les possibilités. Est-ce qu'on l'achète ou est-ce qu'on la loue. On n'a pas de subvention du CD31 sauf si l'école l'utilise. Or celui de l'école devra aussi être remplacé.

JP Combret : il est plus avantageux de faire une location avec une maintenance incluse.

JP Combret et F. Moure ont en charge l'analyse pour décision sous 15 jours, la mise à disposition n'étant que provisoire.

- **Présentation du rapport d'activité du SIECT pour 2015**

Présentation par T. Chebelin :

EPCI auquel nous sommes rattachés pour la potabilisation de l'eau et facturation de l'assainissement collectif et contrôle de l'assainissement individuel.

Prix de l'eau passe de 2,14 à 2,21 €.

Baisse conséquence des taux d'impayés.

Augmentation significative du rendement du réseau, à 80 %. Liés à une baisse de perte des eaux sur les réseaux.

Volume d'eau pompé a été en baisse.

2 station de pompage au Lherm et au Fousseret, 37 réservoirs (châteaux d'eau). 1500 compteurs remplacés chaque année. Remplacé par des compteurs émetteurs.

Augmentation projetée de 1000 habitants par an.

Un schéma directeur pour prendre en compte l'augmentation de la population et les investissements.

Projets : renforcer la 2e usine (Fousseret) pour doubler sa capacité ; un nouveau stockage à Bérat ; renforcement du réseau : remplacement des canalisations en fonte

250 analyses faites sur l'année, et toutes conformes.

745 6000 € en dépenses de fonctionnement

980 000 € de recettes avec report d'excédent.

Augmentation des recettes du à augmentation du prix de l'eau. Politique qui consiste à augmenter chaque année pour prévenir les futurs investissements.

3 500 000 € en dépenses d'investissement

5 200 000 € en recettes.

4 000 000 € d'excédent qui vont être rapidement dépensés en investissement.

Monsieur Isnard signale des nuisances sonores avec l'association des jeunes. Musiques et bruit régulièrement jusqu'à 3 ou 4 heures du matin malgré les réunions de concertation. Il signale qu'il a fait intervenir les gendarmes à plusieurs reprises et qu'il portera plainte si les nuisances continuent.

Séance levée à 20h55